

## Histoire et missions

Le 22 janvier 1964, un arrêté du Ministère de la Santé instituait, dans chaque région de France métropolitaine et dans les TOM-DOM, un Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée (CREAI).

Il s'agissait principalement d'organiser un lieu ouvert à tous les partenaires de l'action sociale en vue de favoriser leur collaboration et de créer une équipe technique compétente à la disposition du terrain et de l'administration qui venait d'être mise en place (les DDASS et le SRASS).

Les CREAI devaient également jouer un rôle important dans le domaine de l'information et de la formation. Un Commissaire du Gouvernement veillait au bon fonctionnement de l'organisme et l'Etat accordait une subvention de fonctionnement.

La plus récente définition " officielle " des missions des CREAI émane d'une note de service interministérielle du 13 janvier 1984 :

*« Les CREAI ont pour mission principale d'être des lieux de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter, des lieux de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs, ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services. Ils ont, à cet égard, un rôle important à jouer comme outil technique au service des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes handicapées et inadaptées à l'échelon régional ».*

La plupart des CREAI ne déclinent plus leur sigle d'origine, leur champ d'application s'étant depuis naturellement élargi aux besoins des populations adultes, puis vieillissantes.

Le fonctionnement des CREAI s'inscrit dans le cadre de la loi 1901 sur les associations avec quelques ajustements particuliers :

- un tiers des administrateurs est désigné par les Commissaires du Gouvernement, ceux-ci, le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont droit de veto sur certaines délibérations,
- les Directeurs des CREAI reçoivent un agrément du Ministère des Affaires Sociales.

Tous les CREAI disposent au moins de trois grandes sources de financement :

- une subvention de la Direction de l'Action Sociale,
- les cotisations des adhérents,

- la participation des adhérents, des administrations d'Etat et des collectivités territoriales aux services qui leur sont rendus.

## La Délégation ANCREAI Ile-de-France et le CREAHI Ile-de-France

La Délégation ANCREAI Ile-de-France a été créée avec l'accord de la DGAS et de l'ANCREAI en 2001 pour faire suite au CREAL Ile-de-France dont l'association gestionnaire avait été mise en liquidation judiciaire.

En 2009, la Délégation ANCREAI Ile-de-France s'est transformée en CREAHI Ile-de-France (Centre Régional d'Etudes et d'Animation sur le Handicap et l'Insertion Ile-de-France). C'est un service du CEDIAS-Musée social qui s'est doté d'une commission spécialisée.

## Missions actuelles

S'il fallait résumer l'atout principal aujourd'hui du CREAL, organisme créé en 1964 en même temps que les DRASS et les DDASS, nous pourrions dire que la région fait appel à lui pour résoudre les **problèmes complexes** en matière de politiques sanitaires, médico-sociales et éducatives :

- les *situations complexes des personnes* qui relèvent de plusieurs champs d'intervention (handicap psychique, troubles envahissants du développement, traumatismes crâniens, jeunes à difficultés multiples, etc.) ;
- Les *problèmes complexes d'organisation* : l'accompagnement des schémas en tenant compte de leurs articulations, mais aussi la transformation de structures sanitaires et médico-sociales, l'accompagnement de projets innovants, la création de centre de ressources, la conception d'outils transversaux aux filières d'intervention, etc. ;
- Les *problèmes complexes d'évaluation des pratiques*, des prestations, des dispositifs et des politiques territorialisées : la construction d'outils d'évaluation interne, l'évaluation de dispositifs transversaux comme ceux en direction des personnes handicapées et des personnes âgées, ceux réunissant la pédopsychiatrie, le médico-social, le social et l'éducatif,
- Les *problèmes complexes d'évaluation des besoins* : concevoir une évaluation partagée des besoins, accompagner méthodologiquement un observatoire, concevoir et mettre en place des modes partagés d'évaluation des situations intersectorielles, accompagner les MDPH et demain les maisons de l'autonomie, traiter régionalement les enquêtes nationales comme l'enquête ES (population accueillie dans les établissements sociaux et médico-sociaux), etc. ;

**Pourquoi** fait-on appel au CREAL pour aider à résoudre ces problèmes complexes ?

S'il fallait en résumer les raisons, nous en retiendrions deux principales :

1. d'abord parce qu'il est implanté, comme les autres CREAL, dans sa région depuis plusieurs décennies, qu'il connaît particulièrement le paysage sanitaire, social et médico-social et qu'il n'existe aucun autre organisme qui dispose de cette vision globale ;
2. Ensuite parce qu'il intervient à chaque échelon du territoire et que cette position leur permet d'appréhender l'ensemble des dimensions qui interviennent dans les situations complexes :

Il a une fonction d'information de la population sur les politiques sociales, médico-sociales et sanitaires : toute personne, association, collectivité territoriale, administration, tout établissement et service peut s'adresser au CREAL pour une information concernant les dispositifs, les droits, les procédures ou les méthodes en la matière ;

Il accompagne les établissements et services dans leurs projets de création ou de transformation de leur structure (RER pour Réseau d'Expertise Régionale en Ile de France) ;

Il accompagne les départements et l'administration départementale régionale dans les schémas et plans d'organisation sanitaire, sociale et médico-sociale ;

Il met en place des études départementales et régionales

Il siège depuis des années au CROSMS et à la Conférence Régionale de Santé ;

Il traite des enquêtes nationales (ES, HID, enfance handicapée, Evaluation du handicap psychique, Jeunes à difficultés multiples) ;

De plus, les CREAL sont organisés en réseau ANCREAI et organisent dans ce cadre des colloques et journées nationales sur « les services d'accompagnement », les « foyers de vie », les « maisons d'accueil spécialisées », etc. L'ANCREAI a mis en place deux pôles auxquels participent les CREAL : un pôle « Etudes, Recherches, Observation » et un pôle « Pratiques Professionnelles » : ces deux pôles permettent de mutualiser au niveau national des actions communes dans chaque région : par exemple chaque région peut faire régulièrement une « comparaison des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale » (très utile pour les collectivités comme pour l'ARS) et le réseau peut faire une comparaison interrégionale. De la même manière le pôle « Pratiques Professionnelles » fait évoluer le logiciel « Périclès » d'évaluation interne conçu et réalisé par le réseau des CREAL.

L'ANCREAI met en place avec les CREAL une « veille » sur des questions qui intéressent l'administration centrale comme les régions : sur le handicap psychique, sur « handicap et habitat », sur l'autisme, etc.

L'ANCREAI est représentée au CNCPPH, à l'ONFRIH, au conseil scientifique de la CNSA, à l'ANESMS.

Enfin, le réseau participe aux travaux internationaux comme le groupe conseil du Centre Collaborateur de l'OMS sur la Classification Internationale du Fonctionnement, de la Santé et du Handicap.

Cette présence et cette méthode de travail nous permet de travailler avec tous les groupes d'acteurs :

- avec les **usagers** eux-mêmes, par les groupes de travail régionaux, par les études et recherches appliquées, par les séminaires et colloques ;
- avec les **établissements et services** : par l'accompagnement des projets et les avis techniques
- avec les **collectivités territoriales** : par l'accompagnement des schémas, les journées d'études, les avis techniques ...
- avec les **administrations** (DDASS, DRASS, ARH et ARS) par les groupes de travail régionaux, par les conférences, par l'accompagnement des PRIAC, par la préparation des SROS, par la participation au CROSMS et par les avis techniques

C'est grâce à ce positionnement à chaque échelon et au travail en réseau que les CREA I sont sollicités pour résoudre ce qui pose sans doute le plus problème aux décideurs.

Leur apport principal est dans la lecture technique qu'ils peuvent avoir ainsi des enjeux posés par l'évolution des politiques sociales et sanitaires, en prenant compte les clivages sectoriels et les disparités territoriales, mais aussi dans les méthodologies (d'étude, de conduite de projet, d'audit, de formation) sans cesse renouvelées qu'ils proposent pour approcher de nouvelles problématiques.

### **L'observation et l'évaluation des besoins**

Depuis 2001, le CREA I Ile-de-France développe son expertise sur cette question, au travers de l'élaboration de plusieurs outils d'évaluation, dans des champs diversifiés (handicap, santé mentale, jeunes à difficultés multiples, etc.), en partie présentés dans une publication.

Il contribue au développement, au test et à l'informatisation du guide d'évaluation multidimensionnelle aux côtés de la DGAS et de la CNSA. Cet outil a pour vocation d'aider les équipes pluridisciplinaires des maisons départementales pour personnes handicapées dans la définition du plan personnalisé de compensation.

Le CREA I Ile-de-France fait également parti d'un réseau de Recherche international sur l'application de la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF). Il a notamment présenté ses travaux à la conférence internationale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, WHO-FIC) à Reykjavik (Islande) en 2004 et a participé en octobre 2006 à Tunis à l'organisation des deux journées du réseau francophone du Centre Collaborateur de l'OMS (CCOMS-CIF).

### **Le service Études et recherches**

Dans le cadre des missions des CREAL, telles qu'elles sont définies par le décret du 13 janvier 1984, le CREAL Ile-de-France conduit des études visant à **évaluer les besoins** des personnes en situation de vulnérabilité et à **définir les modalités d'accompagnement, les types d'aide et les aménagements** de l'environnement les mieux adaptés.

Ces études quantitatives (questionnaires) et qualitatives (entretiens), réalisées sur les différents niveaux territoriaux (établissement ou service, association gestionnaire, commune, département, région, nation), sont le plus souvent faites à la demande d'une administration d'Etat (DGAS, DRASSIF, DDASS, Académie, etc.) ou locale (conseil général, mairie) ainsi que de partenaires associatifs.

Depuis ces trois dernières années, le CREAL Ile-de-France s'est investi tout particulièrement dans des travaux méthodologiques utiles à la mise en œuvre des orientations des nouvelles politiques sociales.

Il a ainsi conduit des études qui visent :

- → à mettre en place un système d'information permettant une observation continue et partagée ;
- → à traiter des questions sociales émergentes (l'articulation entre le secteur médico-social et la Psychiatrie, l'accessibilité à la vie de la Cité, l'intégration scolaire, l'aide et l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap, les jeunes en grande difficulté, etc.) ;
- → à recueillir la parole des usagers au travers d'enquêtes de consultation et de satisfaction.